

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF535

présenté par

M. Rancoule, M. Allisio, M. Cabrolhier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux,  
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Sabatou et  
Mme Mathilde Paris

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	0	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	250 000
Sécurité civile	250 000	0
<b>TOTAUX</b>	250 000	250 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à augmenter les subventions des associations concourant à des missions de sécurité civile. Ces dernières touchent actuellement des subventions dérisoires. Cela bride leurs ambitions pour accroître leur croissance et accomplir davantage de missions d'intérêt général.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 250 000 euros pour l'action n° 13 : « Soutien aux acteurs de la

Sécurité civile » du programme n° 161 : « Sécurité civile » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 02 : « Démarches interministérielles et communication » du programme n° 207 : « Sécurité et éducation routières ».

En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.